



LOCALISATION DE LA PROTECTION : STRATEGIE ET PLAN DE TRAVAIL DU CLUSTER PROTECTION CONSOLIDÉ

11 décembre 2025

Résumé

La stratégie nationale révisée du Cluster Protection pour 2025-2026 a consacré l'un de ses axes stratégiques à la localisation de la protection. A travers elle, le Cluster Protection s'engage, entre autres, à :

- Continuer d'encourager les acteurs nationaux et locaux à jouer un rôle de leadership, de co-direction et de co-coordination aux niveaux national et sous-national, et avoir un siège à la table lorsque des décisions stratégiques sont prises ;
- Offrir des opportunités équitables d'être représenté (membre du Cluster) et d'influencer les décisions stratégiques du Cluster (planification humanitaire (HNO/HRP), actions de plaidoyer) ;
- Aider à accéder directement au financement humanitaire ;
- Accompagner le renforcement des capacités opérationnelles et institutionnelles des partenaires locaux.

La présente stratégie et son plan de travail s'inscrivent dans la mise en œuvre de ces engagements. Pour ce faire, le Cluster Protection et les Domaines de Responsabilité (violences basées sur le genre (VBG) et protection de l'enfant) ont fait une série de consultations courant 2025, aussi bien au niveau national que régional, auprès des acteurs locaux et nationaux (ONGLN), des acteurs internationaux (ONGI) et des Agences du système des nations unies pour savoir comment améliorer la localisation de la protection. Les analyses des informations reçues lors de ces consultations sont consolidées dans cette stratégie et son plan de travail qui sera mis en œuvre dans l'ensemble des régions couvertes par le Cluster Protection.

Justification

Le « Grand Bargain », lancé lors du Sommet mondial sur l'action humanitaire en mai 2016, est un accord unique entre les plus grands donateurs et agences humanitaires qui se sont engagés à améliorer l'efficacité et l'efficacite de l'action humanitaire. La localisation a été interprétée différemment par de nombreux acteurs, mais fondamentalement, elle se résume au principe suivant : « aussi local que possible, aussi international que nécessaire. » Cela signifie que nous devons toujours nous demander quelles parties de la réponse humanitaire peuvent être dirigées localement et mises en œuvre localement.

Les acteurs considérés comme « locaux » sont les :

- Acteurs locaux et nationaux non étatiques : Organisations impliquées dans les secours qui ont leur siège et qui opèrent dans leur propre pays bénéficiaire de l'aide et qui ne sont pas affiliées à une ONG internationale. Il s'agit, entre autres, des ONG nationales/locales et des organisations communautaires de base.
- Acteurs étatiques nationaux et sous-nationaux : Les autorités de l'État (y compris les collectivités) du pays bénéficiaire de l'aide, que ce soit au niveau local ou national.

Dans le cas d'une réponse de protection, trouver le juste équilibre entre les contributions internationales et nationales est encore plus essentiel et devrait toujours être guidé par les principes humanitaires et une approche de la protection fondée sur les droits, ainsi que par le renforcement des capacités. Les défis relevés par le cluster au Mali et liés à la localisation sont les suivants :

- Le niveau de financement humanitaire en baisse qui nécessite des approches plus innovantes ;
- Le non-financement des projets soumis par les ONG nationales dans le « project module » qui constitue un facteur de découragement et de désengagement ;
- Des acteurs locaux et nationaux qui restent des sous-traitants dans certains cas en raison des exigences lourdes imposées par les bailleurs ;
- La visibilité des acteurs locaux sur les réalisations/ documents de projets et les communications autour des interventions qui reste limitée ;
- La forte implication des acteurs étatiques nationaux et sous-nationaux dans les mécanismes de coordination mais qui ont une faible capacité logistique et de ressources humaines.

De plus, on observe une présence accrue d'organisations nationales au Cluster Protection, 61% des partenaires de mise en œuvre de la protection en septembre 2025. Mais, plusieurs défis structurels limitent leur participation pleine et effective à la réponse, notamment de VBG, de protection de l'enfant et de lutte antimines humanitaire (LAMH). Une évaluation récente menée par le domaine de responsabilité VBG a mis en lumière quelques obstacles pour des d'organisations locales de femmes (WLO) :

- 91 % des WLO signalent un manque de financement et une complexité des procédures d'accès aux fonds ;
- 91 % d'entre elles pointent un déficit de formation et d'opportunités de renforcement des capacités ;
- Les rôles de leadership sont accessibles partiellement à 82 %, mais seulement 18 % estiment y avoir un accès considérable ;
- Les barrières linguistiques, la peur de représailles et la pression sociale persistent, limitant leur influence et leur engagement stratégique ;

- 36 % des WLO n'ont jamais été impliquées dans l'élaboration des projets, malgré une volonté affirmée de participer dès le départ aux processus décisionnels.

En 2025, la réinitialisation humanitaire (« *Humanitarian Reset* ») induit un changement stratégique dans la manière de fournir l'aide, mettant l'accent sur la redevabilité envers les populations affectées, le renforcement des partenariats avec les acteurs locaux et des approches plus durables. Au cœur de cette réinitialisation se trouve la reconnaissance que le leadership local et les solutions communautaires sont essentiels.

Dans le cadre de la consolidation du Cluster Protection et des Domaines de Responsabilité (VBG, protection de l'enfant, lutte antimines humanitaire et logement, terre et propriété), la localisation garantit que les stratégies de protection soient ancrées dans le contexte, culturellement adaptées et durables. La réinitialisation humanitaire et la consolidation du Cluster Protection renforcent la localisation en :

- Valorisant les acteurs locaux dans les rôles de coordination et de leadership ;
- Reconnaisant et finançant les mécanismes communautaires de protection ;
- Développant des modèles de partage de capacités où les agences internationales soutiennent, plutôt que supplantent, l'expertise locale.

Dans le cadre de sa stratégie sur la localisation, le Cluster Protection consolidé au Mali se basera sur les initiatives et orientations du niveau global en veillant à ce que les stratégies et les interventions humanitaires soient menées au niveau local tout en accordant la priorité à l'analyse de la protection, à la réponse aux risques de protection et à la protection à base communautaire.

Ainsi, les acteurs nationaux/locaux doivent :

- S'engager avec les mécanismes de coordination de la protection.
- Influencer le développement et la mise en œuvre de stratégies humanitaires.
- Avoir accès aux financements humanitaires.

Enfin, la stratégie de localisation soutient les objectifs de transition du Cluster Protection en renforçant progressivement la capacité des acteurs nationaux à assumer les fonctions essentielles de coordination et de réponse. Le renforcement des acteurs locaux constitue la base d'un système de protection durable, capable de perdurer au-delà du retrait progressif de l'architecture de coordination humanitaire.

Objectif Stratégique

Renforcer le leadership, la capacité et l'implication des acteurs locaux et nationaux, y compris les organisations à base communautaire, dans la coordination, la planification et la mise en œuvre des interventions de protection au Mali.

Objectifs spécifiques

- Promouvoir la participation et le leadership des organisations nationales et communautaires, y compris celles dirigées par des femmes, des jeunes et des personnes handicapées dans les mécanismes de coordination de la protection.
- Renforcer les capacités organisationnelles, techniques et financières des organisations nationales et communautaires, y compris celles dirigées par des femmes, des jeunes et des personnes handicapées afin de leur permettre d'améliorer leur autonomie et leur capacité à concevoir, à mettre en œuvre et à suivre efficacement les interventions de protection au bénéfice des communautés.
- Promouvoir le financement direct des acteurs locaux et nationaux chargés de la protection.
- Sur le long terme, accompagner le transfert progressif des responsabilités de coordination, d'analyse et de réponse aux structures nationales pertinentes, en cohérence avec la stratégie de transition du Cluster Protection.

Axes d'intervention stratégique

Les cinq dimensions de travail définies par le Cluster Protection au niveau global pour la localisation de la protection serviront de cadre d'appui pour les interventions de cette stratégie et plan de travail de la localisation de la protection. Il s'agit :

Les cinq dimensions pour la localisation	Descriptifs sur les cinq dimensions	Interventions stratégiques
Gouvernance et Prise de décision	Les acteurs locaux et nationaux devraient avoir des opportunités équitables de jouer un rôle de leadership et de co-direction aux niveaux national et sous-national ; et avoir un siège à la table lorsque des décisions stratégiques sont prises (participation au groupe consultatif stratégique, rôle de co-coordination, membre de l'EHP, de l'ICC et des groupes de travail protection).	Co-coordination des structures de protection Institutionnaliser la participation des services techniques, des organisations nationales et communautaires y compris celles dirigées par des femmes, des jeunes et des personnes handicapées dans les structures de coordination et de prise de décision.

Participation et Influence	Les acteurs locaux et nationaux devraient également avoir des opportunités équitables d'être représenté (membre du Cluster) et d'influencer les décisions stratégiques du Cluster (planification humanitaire (HNO/HRP), actions de plaidoyer).	Participation communautaire et redevabilité L'implication systématique, dans les exercices de planification, les évaluations et les outils stratégiques (HNRP, plans de contingence, stratégie de protection), des services techniques, des organisations nationales et communautaires, y compris celles dirigées par des femmes, des jeunes et des personnes handicapées intervenant dans la protection, permettra d'ancrer les actions de protection dans la réalité des communautés. En parallèle, le plaidoyer auprès des bailleurs et des plateformes humanitaires vise à promouvoir des partenariats équitables fondés sur des principes de solidarité, de transparence, de redevabilité mutuelle et de respect du leadership local.
Renforcement des capacités	Si le renforcement des capacités techniques est important, le Cluster Protection consolidé devrait également accompagner le renforcement des capacités opérationnelles et institutionnelles des partenaires locaux, dans le cadre de la stratégie du Cluster de délivrance des services.	Renforcement des capacités Le renforcement des capacités des services techniques, des organisations nationales et communautaires y compris celles dirigées par des femmes, des jeunes et des personnes handicapées constitue un préalable indispensable pour améliorer la qualité et l'efficacité de la prévention, de l'atténuation et de la réponse aux risques de protection au Mali.
Partenariats équitables	Le Cluster Protection devrait promouvoir une culture de partenariat fondée sur les principes d'égalité, de transparence, et de complémentarité entre ses différents membres (moins de sous-traitance et d'avantage de partenariat stratégique).	Collaboration pour une meilleure appropriation des dimensions de protection Faire le pont entre les systèmes de protection communautaires et les structures de coordination formelles afin de garantir une meilleure continuité dans la prévention, l'atténuation et la réponse aux cas de protection. Ce qui contribuera également à renforcer la confiance entre les populations et les

		structures de coordination et les prestataires de services.
Financement	Lorsqu'ils ont la capacité institutionnelle de gérer leurs propres fonds, les acteurs locaux et nationaux devraient pouvoir accéder directement au financement humanitaire. L'objectif global est qu'au moins 25% du financement humanitaire soit destiné aux intervenants locaux.	Accès direct au financement humanitaire L'un des principaux obstacles à la localisation reste le faible accès des organisations nationales et communautaires, y compris celles dirigées par des femmes, des jeunes et des personnes handicapées au financement humanitaire, souvent limité par des critères d'éligibilité rigides. Ainsi, il est nécessaire de collaborer avec les mécanismes de financement humanitaire (ex : Fonds Humanitaire Commun) pour simplifier les procédures d'évaluation et d'éligibilité pour les ONG locales et nationales, y compris celles dirigées par des femmes, des jeunes et des personnes handicapées et organiser des sessions d'information et de renforcement des capacités pour aider les ONG locales et nationales à répondre aux critères d'éligibilité des fonds humanitaires.

Plan de travail localisation

Dimension	Actions clés	Indicateurs	Cibles	Période	Responsable	Partenaires clés
Gouvernance et prise de décision	Réviser les TDR du Cluster Protection consolidé (protection, protection de l'enfant, VBG et LAMH), y compris ceux du Groupe Consultatif Stratégique (SAG) pour inclure les acteurs locaux et nationaux comme membres et co-présidents suivant les critères établis	% des membres du Groupe Consultatif Stratégique (SAG) qui sont des acteurs locaux et nationaux, y compris les organisations de personnes handicapées (OPD) et les organisations dirigées par des femmes (WLO)	25 % des membres du Groupe Consultatif Stratégique du Cluster protection consolidé (protection, protection de l'enfant, VBG et LAMH) sont des acteurs locaux et nationaux Au moins 1 organisation dirigée par des femmes et 1 organisation dirigée par des personnes handicapées sont membres du Groupe Consultatif Stratégique du Cluster protection consolidé (protection, protection de	Trimestre 1 2026	Groupe Consultatif Stratégique	Cluster Protection et points focaux des agences lead des domaines fournisseurs de dernier recours (protection de l'enfant, VBG et LAMH)

			l'enfant, VBG et LAMH)			
	S'assurer que le gouvernement malien et des ONG locales et nationales continuent de diriger/ co-diriger le Cluster Protection et les groupes de travail relatifs à la protection de l'enfant, VBG et LAMH	Nombre de co-dirigeants/ co-coordonateurs du Cluster Protection et, si pertinent, des groupes de travail relatifs à la protection de l'enfant, VBG et LAMH au niveau national et sous-national qui sont des acteurs locaux et nationaux % des mécanismes de coordination du Cluster Protection consolidé (protection, protection de l'enfant, VBG et LAMH) au niveau national et sous-national qui sont co-dirigés / co-coordonnés par des acteurs locaux ou nationaux	Le Cluster Protection est co-dirigé/ co-coordonné par un acteur local ou national au niveau national Le Cluster Protection est co-dirigé/ co-coordonné par un acteur local ou national au niveau sous-national, dans au moins une région 50 % des mécanismes de coordination du Cluster Protection consolidé (protection, protection de	Trimes tre 1 2026	Equipe de coordination	Points focaux des agences lead des domaines fournisseurs de dernier recours (protection de l'enfant, VBG et LAMH)

			l'enfant, VBG et LAMH) au niveau national et sous-national sont co-dirigés / co-coordonnés par des acteurs locaux ou nationaux			
	Elaborer un programme de formation détaillé axé sur la coordination humanitaire pour la protection et autres besoins de formation exprimés par des co-dirigeants/ co-coordonateurs issus des ONG nationales, locales et des services techniques de l'Etat	Nombre de plan de renforcement des capacités sur la coordination humanitaire pour la protection % des acteurs locaux et nationaux co-dirigeants/co-coordonateurs du Cluster Protection consolidé (protection, protection de l'enfant, VBG et LAMH) formés à la coordination	Un plan de renforcement des capacités du gouvernement malien et des ONG locales et nationales qui co-dirigent/ co-coordonnent les mécanismes de coordination du Cluster Protection consolidé (protection, protection de l'enfant, VBG et LAMH) est élaboré 100% des acteurs locaux et nationaux co-dirigeants/co-coordonateurs du Cluster Protection consolidé (protection,	Trimestre 2 2026	Equipe de coordination Experts du Cluster Protection global consolidé	Gouvernement, Cluster Protection et points focaux des agences lead des domaines fournisseurs de dernier recours (protection de l'enfant, VBG et LAMH)
	Former les co-dirigeants/co-coordonateurs locaux et nationaux à la coordination pour la protection, la protection de l'enfant, VBG et LAMH					

			protection de l'enfant, VBG et LAMH) sont formés à la coordination			
Participation et influence	Réaliser un exercice de cartographie des acteurs locaux et nationaux, y compris les organisations dirigées par des femmes, des jeunes et les organisations de personnes handicapées qui travaillent dans les domaines de la protection	% des membres actifs du Cluster protection consolidé (protection, protection de l'enfant, VBG et LAMH) qui sont des organisations dirigées par des femmes % des membres actifs du Cluster protection consolidé (protection, protection de l'enfant, VBG et LAMH) qui sont des organisations dirigées par des personnes handicapées	25% des membres du Cluster protection consolidé (protection, protection de l'enfant, VBG et LAMH) sont des organisations dirigées par des femmes et des organisations dirigées par des personnes handicapées (13% WLO, 12% OPD)	Trimestre 1 2026	Cluster Protection	Points focaux des agences lead des domaines fournisseurs de dernier recours (protection de l'enfant, VBG et LAMH), Acteurs locaux et nationaux co-dirigeants/co-coordonateurs du Cluster Protection consolidé (protection, protection de l'enfant, VBG et LAMH)
	Organiser des séances d'initiation sur les mécanismes de coordination humanitaire à	% des nouveaux membres du Cluster protection consolidé (protection, protection de l'enfant, VBG et	100% des nouveaux membres du Cluster protection consolidé	Trimestre 3 2026	Equipe de coordination	OCHA

	l'intention des nouveaux membres de la protection, la protection de l'enfant, VBG et LAMH, y compris les acteurs locaux et nationaux	LAMH) qui ont participé à une séance d'initiation sur les mécanismes de coordination humanitaire	(protection, protection de l'enfant, VBG et LAMH) ont participé à une séance d'initiation sur la coordination humanitaire			
	Tenir des sessions d'échange ad hoc entre l'équipe de coordination et les acteurs locaux et nationaux membres du Cluster protection consolidé (protection, protection de l'enfant, VBG et LAMH) pour discuter de thématiques spécifiques	Nombre de sessions d'échange spécifiques menées entre l'équipe de coordination et les acteurs locaux et nationaux membres du Cluster protection consolidé (protection, protection de l'enfant, VBG et LAMH)	2 sessions d'échange spécifiques menées entre l'équipe de coordination et les acteurs locaux et nationaux membres du Cluster protection consolidé (protection, protection de l'enfant, VBG et LAMH)	Trimestre 1 2026 Trimestre 3 2026	Equipe de coordination	OCHA, FONGIM, PONAHA
	Veiller à la visibilité et à la reconnaissance explicite du rôle et de la collaboration des acteurs locaux et nationaux dans les rapports destinés aux	% des rapports et produits de communication publique qui reconnaissent explicitement les rôles et contributions des acteurs locaux et nationaux	Au moins 70% des rapports et produits de communication publique reconnaissent explicitement les rôles et contributions des	Trimestre 4 2026	Equipe de coordination	OCHA, FONGIM, PONAHA

	donateurs, aux médias et à tous les autres canaux de communication publique		acteurs locaux et nationaux			
	Consolider les bases de données des membres du Cluster Protection et des Domaines de Responsabilité (protection de l'enfant, VBG et LAMH) afin de faciliter la communication	Un document	1 base de données comprenant les membres du Cluster Protection et des Domaines de Responsabilité (protection de l'enfant, VBG et LAMH) est compilée et utilisée	Trimestre 4 2025	Gestionnaires des informations	
Renforcement des capacités	Réaliser une évaluation des capacités techniques et institutionnelles des acteurs locaux et nationaux membres du Cluster protection consolidé (protection, protection de l'enfant, VBG et LAMH)	Nombre de plans d'amélioration des capacités élaborés % des acteurs locaux et nationaux membres du Cluster protection consolidé (protection, protection de l'enfant, VBG et LAMH) dont les capacités techniques et institutionnelles ont été renforcées	Au moins 1 plan d'amélioration des capacités est élaboré conjointement et mis en œuvre avec les acteurs locaux et nationaux membres du Cluster protection consolidé (protection, protection de l'enfant, VBG et LAMH)	Trimestre 1 2026	Equipe de coordination	OCHA, FONGIM, PONAHA, Experts du Cluster Protection global consolidé
	Codévelopper et mettre en œuvre des plans					

	d'amélioration des capacités adaptés aux besoins spécifiques des acteurs locaux et nationaux membres du Cluster protection consolidé (protection, protection de l'enfant, VBG et LAMH)	% des acteurs locaux et nationaux membres du Cluster protection consolidé (protection, protection de l'enfant, VBG et LAMH) qui ont des stratégies et plans d'action de protection	40 % des acteurs locaux et nationaux membres du Cluster Protection consolidé (protection, protection de l'enfant, VBG et LAMH) ont vu leurs capacités techniques et institutionnelles renforcées 10 organisations communautaires ont été appuyées pour être reconnues et avoir des documents légaux	Trimes tre 3 2026		
	Accompagner les acteurs locaux et nationaux membres du Cluster protection consolidé (protection, protection de l'enfant, VBG et LAMH) à développer des stratégies et plans d'action de protection		40 % des acteurs locaux et nationaux membres du Cluster protection consolidé (protection, protection de l'enfant, VBG et LAMH) ont des stratégies et plans	Trimes tre 4 2026		

			d'action de protection			
	Organiser des sessions de renforcement des capacités des organisations identifiées dirigées par des femmes (formation des formateurs/trices) axées sur le leadership féminin, le financement et la gestion de projet, le genre	Nombre d'organisations dirigées par des femmes ayant bénéficié de sessions de renforcement des capacités % d'organisations identifiées dirigées par des femmes ayant bénéficié de sessions de renforcement des capacités en ligne	60 organisations dirigées par des femmes ont bénéficié de sessions de renforcement des capacités 80% des organisations identifiées dirigées par des femmes ont bénéficié de sessions de renforcement des capacités en ligne	Trimes tre 4 2026	Equipe de coordinatio n	Groupe de travail VBG, PNVBG, IRC
	Organiser des sessions en ligne dédiées au renforcement institutionnel et financier des organisations identifiées dirigées par des femmes					
	Recommander la prise en charge de frais gestion du programme / coûts indirects ≥ 10 % pour les acteurs locaux et nationaux de la protection	% d'allocation pour la gestion du programme / coûts indirects pour les acteurs locaux et nationaux de la protection	10 % d'allocation à la gestion du programme / coûts indirects pour les acteurs locaux et nationaux de la protection	Trimes tre 4 2026	Equipe de coordinatio n	OCHA, FONGIM, PONAHA, donateurs

Partenariats équitables	Promouvoir la cocréation de projets entre les acteurs internationaux et les acteurs locaux et nationaux membres du Cluster protection consolidé (protection, protection de l'enfant, VBG et LAMH)					
	Dans le plan de réponse humanitaire de la protection (HNO/HRP) et les fiches de projet, promouvoir les partenariats qui s'appuient sur des approches de coaching et de mentorat, des détachements, des stages d'observation, un accompagnement et une mise en œuvre conjointe, plutôt que sur des	% des fiches de projet soumises au Cluster Protection cocréées par des acteurs internationaux et des acteurs locaux et nationaux membres du Cluster protection consolidé (protection, protection de l'enfant, VBG et LAMH)	90 % des fiches de projet cocréées par des acteurs internationaux et des acteurs locaux et nationaux soumises, sont approuvées par le Cluster protection consolidé (protection, protection de l'enfant, VBG et LAMH)	Trimestre 4 2026	Equipe de coordination	OCHA, donateurs

	subventions secondaires					
	S'assurer que les acteurs locaux et nationaux membres du Cluster protection consolidé (protection, protection de l'enfant, VBG et LAMH) sont impliqués dans l'évaluation conjointe des besoins, les visites de suivi des projets, les réflexions, etc.	% des membres du Cluster protection consolidé (protection, protection de l'enfant, VBG et LAMH) impliqués dans l'évaluation conjointe des besoins, les visites de suivi des projets qui sont des acteurs locaux et nationaux, y compris des organisations dirigées par des femmes, des jeunes et des organisations de personnes handicapées	40% des membres du Cluster protection consolidé (protection, protection de l'enfant, VBG et LAMH) impliqués dans l'évaluation conjointe des besoins, les visites de suivi des projets sont des acteurs locaux et nationaux, y compris des organisations dirigées par des femmes, des jeunes et des organisations de personnes handicapées	Trimes tre 4 2026	Equipe de coordinatio n	Membres, OCHA, FONGIM, PONA H
Financeme nt	Réaliser une cartographie des bailleurs de fonds qui financent directement et indirectement les ONG locales et nationales de	Une cartographie des donateurs de la protection, la protection de l'enfant, VBG et LAMH et leurs critères de financement est établie	Une cartographie actualisée et régulièrement mise à jour des donateurs finançant la protection, la protection de l'enfant, VBG et	Trimes tre 1 2026 Trimes tre 3 2026	Equipe de coordinatio n	Membres, OCHA, FONGIM, PONA H, donateurs

	protection, protection de l'enfant, VBG et LAMH ainsi que les critères d'accès à ce financement (avec mise à jour régulière)	Nombre de mise à jour de la cartographique sur les donateurs qui soutiennent les ONG locales et nationales de protection, protection de l'enfant, VBG et LAHM	LAMH est établie et utilisée pour éclairer les stratégies d'engagement, de plaidoyer et de mobilisation des ressources aux niveaux national et sous-national			
	Organiser des réunions de plaidoyer avec les bailleurs de fonds, les agences des Nations Unies et les partenaires internationaux pour discuter des mécanismes de financement direct des positions de co-coordination de la protection par des ONG locales et nationales, y compris celles dirigées par des femmes, des jeunes et des personnes handicapées	Nombre de notes de plaidoyer présentant la valeur ajoutée du financement des positions de co-coordination de la protection par les ONG locales et nationales Nombre de positions de co-coordination de la protection par les ONG locales et nationales financées	Une note mettant en exergue les réussites et la valeur ajoutée des co-coordonateurs locaux et nationaux est produite et diffusée pour la mobilisation des ressources 3 positions de co-coordination de la protection par les ONG locales et nationales sont financées	Trimestre 4 2026	Equipe de coordination	OCHA, FONGIM, PONAHD donateurs

	Développer une note de plaidoyer présentant la valeur ajoutée du financement des positions de co-coordination de la protection par les ONG locales et nationales					
	Intégrer la demande de financement des postes de co-coordination de la protection par des ONG locales et nationales, y compris celles dirigées par des femmes, des jeunes et des personnes handicapés, dans le plan de réponse humanitaire de la protection (HNO/HRP) et les appels de fonds					
	Plaider pour la mise en place de stratégies de financement de la	Nombre de stratégies de financement de la protection qui ont permis l'accès aux	Au moins 1 stratégie de financement de la protection a permis	Trimes tre 4 2026	Equipe de coordinatio n	OCHA, FONGIM, PONAH, donateurs

	protection flexibles et adaptés aux capacités des organisations locales et nationales, y compris celles dirigées par des femmes, des jeunes et des personnes handicapées	organisations locales et nationales, y compris celles dirigées par des femmes, des jeunes et des personnes handicapées	l'accès aux organisations locales et nationales, y compris celles dirigées par des femmes, des jeunes et des personnes handicapées			
	Collaborer avec les mécanismes de financement humanitaire de la protection (ex : Fonds Humanitaire Commun) pour simplifier les procédures d'évaluation et d'éligibilité pour les ONG locales et nationales, y compris celles dirigées par des femmes, des jeunes et des personnes handicapées					

	Organiser des sessions d'information pour aider les ONG locales et nationales membres du Cluster protection consolidé (protection, protection de l'enfant, VBG et LAMH) à répondre aux critères d'éligibilité des fonds humanitaires	Nombre d'acteurs locaux et nationaux membres du Cluster protection consolidé (protection, protection de l'enfant, VBG et LAMH) informés et conseillés sur les mécanismes humanitaires de financement de la protection	60 acteurs locaux et nationaux membres du Cluster protection consolidé (protection, protection de l'enfant, VBG et LAMH) ont été informés et conseillés sur les mécanismes humanitaires de financement de la protection	Trimestre 2 2026	Equipe de coordination	OCHA, FONGIM, PONAHA, donateurs
	Organiser des formations sur la mobilisation des ressources et la rédaction de propositions de protection à l'intention des acteurs locaux et nationaux membres du Cluster protection consolidé (protection, protection de l'enfant, VBG et LAMH)	Nombre d'acteurs locaux et nationaux formés et conseillés sur la mobilisation des ressources et la rédaction de propositions pour la protection % des acteurs locaux et nationaux membres du Cluster protection consolidé (protection, protection de l'enfant, VBG et LAMH) formés et appuyés qui	30 acteurs locaux et nationaux sont formés et conseillés sur la mobilisation des ressources et la rédaction de propositions de protection 30 % des acteurs locaux et nationaux membres du Cluster Protection consolidé (protection, protection de l'enfant, VBG et	Trimestre 4 2026	Equipe de coordination, Help desk global	OCHA, FONGIM, PONAHA

	Mettre en place un service d'assistance à la mobilisation des ressources afin d'accompagner et de conseiller les acteurs locaux et nationaux membres du Cluster protection consolidé (protection, protection de l'enfant, VBG et LAMH) dans la rédaction de propositions	postulent et reçoivent des fonds	LAMH) qui ont été formés et appuyés pour la mobilisation des ressources et la rédaction de propositions ont sollicité et obtenu un financement			
	Aider les acteurs locaux et nationaux membres du Cluster protection consolidé (protection, protection de l'enfant, VBG et LAMH) à s'inscrire sur la plateforme UNPP et à effectuer les vérifications préalables requises dans la plateforme	Nombre d'acteurs locaux et nationaux membres du Cluster protection consolidé (protection, protection de l'enfant, VBG et LAMH) enregistrés et vérifiés dans UNPP	60 acteurs locaux et nationaux membres du Cluster protection consolidé (protection, protection de l'enfant, VBG et LAMH) se sont enregistrés et ont effectué les vérifications préalables dans UNPP	Trimestre 4 2026	Equipe de coordination	Points focaux des agences des Nations Unies

	Tenir des sessions d'échange directes entre les donateurs et les acteurs locaux et nationaux membres du Cluster protection consolidé (protection, protection de l'enfant, VBG et LAMH)	Nombre de sessions d'échange menées entre les donateurs et les acteurs locaux et nationaux membres du Cluster protection consolidé (protection, protection de l'enfant, VBG et LAMH) Nombre de note de plaidoyer pour le	2 sessions d'échange menées entre les donateurs et les acteurs locaux et nationaux membres du Cluster protection consolidé (protection, protection de l'enfant, VBG et LAMH)	Trimes tre 1 2026 Trimes tre 3 2026	Equipe de coordinatio n	OCHA, FONGIM, PONAHA, donateurs
--	--	--	--	--	-------------------------	---------------------------------

	Produire une note de plaidoyer pour encourager les donateurs de la protection à augmenter le financement direct aux acteurs locaux et nationaux du secteur et renforcer la localisation	financement direct aux acteurs locaux et nationaux du secteur et le renforcement de la localisation Montant des financements de la protection directement octroyés par les donateurs rencontrés aux acteurs locaux et nationaux membres du Cluster protection consolidé (protection, protection de l'enfant, VBG et LAMH)	Une note de plaidoyer pour le financement direct aux acteurs locaux et nationaux du secteur et le renforcement de la localisation est produite Au moins 25% des financements de la protection sont directement octroyés par les donateurs rencontrés aux acteurs locaux et nationaux membres du Cluster protection consolidé (protection, protection de l'enfant, VBG et LAMH)			
--	--	---	--	--	--	--